



MRC
LES MOULINS
Terrebonne • Mascouche



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Priorités d'intervention 2022-2023

MISE EN CONTEXTE

En avril 2020, le Fonds régions et ruralité (FRR) a été mis en place par le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH). Le volet 2 du FRR est en continuité de l'ancien Fonds de développement du territoire (FDT) et est destiné à soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional. Placée au cœur de cette gouvernance municipale de proximité, la MRC Les Moulins a pour mandat de prendre toute mesure nécessaire afin de favoriser le développement du territoire et de sa communauté. À cet effet, le conseil d'administration de la MRC Les Moulins doit, annuellement, adopter ses priorités d'intervention.

Priorités d'intervention 2022-2023

1. LA PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INCLUANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CELUI DE LA ZONE AGRICOLE

- Assurer la conformité des plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales au schéma d'aménagement et de développement de la MRC;
- Optimiser l'aménagement et le développement du territoire en considérant les contraintes anthropiques et les contraintes naturelles;
- Bonifier les connaissances relatives aux bassins versants et à la gestion des cours d'eau;
- Coordonner la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA).

2. LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

- Soutenir le développement économique régional pour le territoire de la région de Lanaudière via une entente de délégation à la table des préfets de Lanaudière.

3. LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

- Soutenir les entreprises dans l'épisode de la COVID-19 et dans l'effort de relance à la sortie de l'épidémie;
- Maintenir la prestation de services auprès des entrepreneurs et dirigeants d'entreprises en mettant l'accent sur l'innovation et sur les projets et entreprises à potentiel de croissance;

- Optimiser la promotion et la prospection des investissements en l'orientant vers les secteurs d'avenir porteurs d'emplois qualifiés;
- Maintenir une programmation et une prestation de services pour soutenir le démarrage et la croissance d'entreprises locales;
- Appuyer le recrutement en entreprises, notamment par la réédition du Salon de l'emploi et par une mise en valeur des emplois locaux auprès des navetteurs;
- Promouvoir les espaces corporatifs, parcs industriels et d'affaires, de Terrebonne et Mascouche, en vue de favoriser l'implantation d'entreprises;
- Soutenir le développement des attraits touristiques et en faire la promotion.

4. L'ÉPANOUISSEMENT DE LA POPULATION AINSI QUE L'ATTRACTION DE NOUVEAUX RÉSIDENTS ET DE TRAVAILLEURS ET LEUR INTÉGRATION DANS LE MILIEU

- Coordonner les actions locales en développement social et favoriser le développement de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- Favoriser l'intégration linguistique, sociale et économique des personnes immigrantes.

5. L'ÉTABLISSEMENT D'ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AVEC DES MINISTÈRES

- Mettre en œuvre le plan d'action découlant de l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du « Programme d'appui aux collectivités »;
- Mettre en place des mesures visant à améliorer et à accentuer la concertation et les actions favorisant le développement des arts via une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec.



710, boul. des Seigneurs, B.P. 204
Terrebonne (Québec) J6W 1T6

T. 450 471-9576

C. info@mrclesmoulins.ca

